ARRIVÉ LE :
10 MARS 2014
SOUS PREFECTURE LODEVE 34

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

Délibération n°2014-14 du Comité syndical du Jeudi 20 Février 2014
~~~~

CONVENTION DE FORMATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE DEUX SESSIONS DE FORMATION « CONNAISSANCE ET SERVICE DU VIN » POUR LES RESTAURATEURS DU TERRITOIRE DU PAYS CŒUR D'HERAULT DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT « LES FLOREALES DU VIN ».

L'an deux mil quatorze le vingt février à seize heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 7 février 2014.

Etaient présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Manuel DIAZ, Bernard DOUYSSET, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Eric PALOC, Michel SAINTPIERRE, Philippe SALASC Jean TRINQUIER, Luc VIALA, Gérald VALENTINI, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CAZORLA, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES, André GAY, Joëlle GOUDAL Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Hadj MADANI, Rémy PAILLES, Frédéric ROIG,, Henri SOBELLA, Bernard SOTO,
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

En matière de tourisme, le Pays Cœur d'Hérault est en charge de coordonner les actions de développement et de promotion touristiques. A l'aide des partenaires viticoles et touristiques, la mission tourisme travaille au développement du tourisme vigneron. Dans ce cadre, l'une des premières actions mises en œuvre a été l'organisation des Floréales du vin du 13 avril au 12 mai 2013.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ D'approuver le projet suivant : Deuxième édition des Floréales du vin du 5 au 27 avril 2014. L'évènement consiste à :

→ solliciter les restaurateurs du Cœur d'Hérault afin qu'ils deviennent les ambassadeurs des vins du territoire.
→ valoriser les vins du territoire par des actions de promotion et des animations dans les restaurants et dans les caveaux adhérents à cette démarche.

- ✓ D'approuver la convention entre la CCI, Hérault Tourisme et le Pays Cœur d'Hérault qui a pour objet d'organiser le partenariat autour de la mise en œuvre de la seconde édition des Floréales du Vin. Elle évoque notamment l'organisation d'un atelier Œnologie - « Ambassadeurs du terroir », délocalisée sur le territoire du Coeur d'Hérault et à destination des restaurateurs participant.

- ✓ D'autoriser le vice-Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 07 mars 2014

Publiée le 07 mars 2014
Transmise le 07 mars 2014

Le Président du Syndicat

SYDEL Pays Coeur d'Hérault
République Française

Louis VILLARET